Programme spécifique de recherche RDT: stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs (1994-1998)

1994/0094(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine de la stimulation de la formation et de la mobilité des chercheurs pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 744 millions d'écus. - Objectifs généraux du programme: stimuler la formation par la recherche et, grâce à la coopération, favoriser une meilleure utilisation des chercheurs de haut niveau dans la Communauté; améliorer la mobilité interdisciplinaire des chercheurs et la mobilité entre universités, instituts de recherche et industrie. - Domaines couvers par le programme: toutes les sciences exactes, naturelles, économiques et de gestion ainsi que les sciences sociales et humaines. Le programme se divise en trois axes interdépendants (création et développement de réseaux de recherche, accès aux grandes installations de recherche, formation pour la recherche) auxquels se greffe une activité pour l'exécution de mesures d'accompagnement destinées à améliorer les communications entre chercheurs et avec l'industrie, encourager les jeunes scientifiques et faire connaître les résultats et réalisations issus du programme. La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans l'Union européenne ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.